



# HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ

D027 – MAJ : 05/24

Cette fiche facile à lire et à comprendre est rédigée par LA RÉSERVE DES ARTS qui est impliquée dans la prise en compte de tous types de handicaps et dans l'orientation des personnes concernées vers les structures compétentes pour répondre à leurs besoins

## Un référent handicap à votre écoute :

Gérald MIGNOTTE : [gerald.mignotte@lareservearts.org](mailto:gerald.mignotte@lareservearts.org)

Vous pouvez le contacter pour échanger sur votre souhait de formation, vos besoins et sur la mise en place de moyens de compensation.

Mais aussi pour préparer l'entrée en formation et veiller à son bon déroulement.

Si nécessaire, il mobilise également les réseaux et partenaires du territoire, susceptibles de conseiller LA RÉSERVE DES ARTS dans la prise en charge de publics en situation de handicap.

## La démarche d'accompagnement de LA RÉSERVE DES ARTS :

### Réception de la demande et analyse personnalisée

- Identification du handicap
- Compréhension de la situation et des difficultés rencontrées
- Analyse des contraintes générées en situation professionnelle

### Evaluation des besoins et étude de faisabilité

- Examen du/des besoin(s) personnalisés nécessaires
- Etude de faisabilité de l'adaptation de l'apprentissage

### Proposition de réponses individualisées

- Recherche des moyens d'adaptation idoines
- Evaluation financière des mesures de compensation

## Les mesures de compensation du handicap mises en œuvre par LA RÉSERVE DES ARTS :

Elles visent à compenser les obstacles pouvant entraver le projet de formation et la montée en compétences des stagiaires en situation de handicap, par exemple :

- **Compensation pédagogique** : adaptation des méthodes et documents pédagogiques (à définir selon le contexte)
- **Compensation technique** : accès à des locaux adaptés, équipement spécifique
- **Compensation organisationnelle** : proposition d'une organisation individualisée de la formation (aménagement d'horaires ou de phases de repos par exemple)



Pour bénéficier d'une compensation, la situation de handicap doit faire l'objet d'une évaluation personnalisée. Ainsi, en fonction de sa pathologie, chaque stagiaire peut bénéficier d'un apprentissage adapté.

### **Les conditions d'accueil en formation des publics en situation de handicap :**

LA RÉSERVE DES ARTS accorde un soin particulier à l'accueil des personnes en situation de handicap :

- Une semaine avant la formation transmission des informations nécessaires (nature du handicap et dispositions particulières à mettre en place) aux formateurs concernés
- Prise en charge dès l'arrivée sur le lieu de la formation du stagiaire en situation de handicap
- Accompagnement à l'aller et au retour sur le lieu du déjeuner selon le besoin du participant
- Aménagement particulier de l'environnement de formation et mise en place d'un matériel adapté spécifique

### **Les dispositifs d'informations**

Des dispositifs d'informations existent pour répondre à toutes vos questions :

- Pour bâtir votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap : le site du gouvernement, [monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr)
- Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins : [l'annuaire de l'agefiph](#)

### **Les partenaires experts**

En fonction de ses besoins, LA RÉSERVE DES ARTS sollicite les partenaires experts institutionnels :



Délégation Régionale Ile-de-France  
24/28 Villa Baudran  
21/37 rue de Stalingrad  
Immeuble Le Baudran  
94110 ARCUEIL - Tél : 0800 111 009



CAP Emploi Ile-de-France  
7 Rue Gilbert Gatouillat  
93600 AULNAY-SOUS-BOIS - Tél : 01 48 19 88 60